

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : modalités de paiement de l'autofinancement des bénéficiaires de travaux pastoraux

Le « **Vendredi 4 avril 2025** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée générale de l'AFP des Glières dont les noms suivent :

Etaient présentes : Christian ANSELME, Anne LEVET, Elie FARINELLI, Jean Yves ABBE DECARROUX, Damien BASTARD-ROSSET, Pascal MATHIEU

Quorum atteint.

Assistaient également :

Marion BIOSSET, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie

Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière

Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy

L'Association Foncière Pastorale, avec l'accord des bénéficiaires, peut porter des travaux d'amélioration pastorale en mobilisant des financements publics.

Aussi, pour toute opération d'investissement portée par l'AFP, un plan de financement prévisionnel est établi et validé par le ou les bénéficiaires au commencement de l'opération.

Ce plan de financement présente le montant total de l'opération, la part de subvention sollicitée et le montant restant à la charge du bénéficiaire.

En outre, le bénéficiaire devra également s'acquitter des frais de fonctionnement de l'AFP fixés à 4% du montant total de l'opération.

L'AFP se charge d'obtenir les subventions qui lui sont versées directement et paye les factures. L'AFP appelle au bénéficiaire le reste à charge et la participation au fonctionnement.

Afin de limiter l'avance de trésorerie par l'AFP, il est proposé au Syndicat d'autoriser l'appel de l'autofinancement auprès des bénéficiaires dès le démarrage des travaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de l'AFP des Glières :

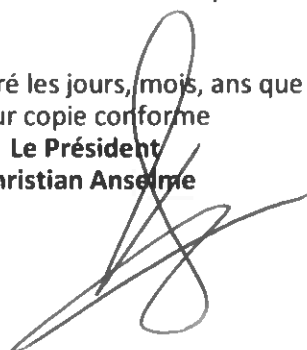
- Autorise le Président à appeler l'autofinancement auprès des bénéficiaires dès le démarrage des travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président

Christian Anselme



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD/Pôle accueil courrier

-- 6 JUN 2025

ARRIVEE